



La théorie du big bang ?



En guise de rentrée, nous avons d'abord eu droit ce mardi 3 septembre à une rencontre de haut vol avec le ministre Gérald DARMANIN, assorti de son secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, Olivier DUSSOPT. Face aux représentants de la fédération SOLIDAIRES FINANCES, 1^{ère} fédération du ministère, l'état-major du cabinet était lui aussi de la partie.

Histoire de vraiment réunir les plus hauts « potentiels » de notre beau ministère, les DG FIP (Jérôme FOURNEL) et Douane (Isabelle BRAUN-LEMAIRE) complétaient cet « aréopage d'exception ».

Le lendemain, ce mercredi 4 septembre, G. DARMANIN, a complété sa communication par une présentation à la presse¹. Et c'est dans ce cadre que le ministre a annoncé le transfert des droits indirects à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).



Premières annonces et fin de la fiscalité douanière ?

Alors que sur de très nombreux sujets vitaux, des arbitrages étaient attendus (et annoncés!), nous ressortons de cette réunion, avec l'impression qu'il est urgent d'attendre et que tout le monde devra ronger son frein en attendant.

G. Darmanin a réservé à la presse les annonces importantes, dévoilant ainsi le respect (aucun) qu'il peut avoir pour le personnel : avalanche de suppressions d'emplois et transfert des droits indirects à la DGFIP.

a) Postes : - 5575 au Ministère en 3 ans

Sur les 3 ans, Bercy supprimera 5775 emplois pour la sphère Budget : services centraux, DGFIP, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).

Il est à noter que dans le document d'orientation budgétaire, la trajectoire était de 10 000 suppressions programmées pour le tandem DGFIP et DGDDI.

Pour 2020, la « charrette » touchera 1600 emplois, dont 1500 pour la seule DGFIP (!).

b) Missions : la Sûreté confortée, la fiscalité en danger

L'annonce principale concerne donc le transfert de la **fiscalité douanière** à la DGFIP. Sont concernées : les accises sur le tabac et les alcools, le droit de navigation, la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR, « taxe à l'essieu ») et les taxes intérieures de consommation sur la fiscalité énergétique (TICFE), le charbon (TICC), le gaz naturel (TICGN).

Seule promesse : selon le ministre, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) resterait à la DGDDI. Pour le moment ?

Pour la sûreté² opérée par la Douane, la mission n'est pas remise en question ; le ministre a officiellement écrit à tous les Gabelous qu'au contraire « la douane continuera sa modernisation, au service de la protection du territoire et de nos citoyens ». Risques, enjeux pour la protection du territoire et expertise acquise par les agents des douanes en 25 ans sans incident ont tranché. Et l'impératif de sécurisation absolue des JO à Paris en 2024..?

La viticulture, non évoquée, resterait également en Douane. Pour le moment ? Le périmètre exact de ce qui est transféré demeure flou (assiette ? recouvrement ? contrôle?) et le calendrier incertain (ce transfert pourrait s'effectuer en tranches sur une période de trois ans). Mais dans tous les cas, c'est bien le « DI » de DGDDI qui est en train de disparaître.

¹ <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/big-bang-en-vue-dans-la-collecte-des-impots-1128660>

² Cf notre compte-rendu du CTR du 09/07/2019, pp10-11 : <http://www.solidaires-douanes.org/CTR-2019>



... Leurs conséquences sur les Douanes !

a) Missions :

perte d'une 10^{aine} de taxes

Par contre, dès le projet de loi de Finances (PLF) 2020, une dizaine de taxes seront supprimées du réseau douanier, ce qui aura forcément un impact sur la DGDDI.

Seraient ainsi perdues la gestion :

- des accises sur les tabacs et alcools,
- la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR),
- ainsi que les taxes intérieures de consommations sur la fiscalité énergétique (TICFE), le charbon (TICC) et le gaz naturel (TICGN). Soit un total de 36 milliards d'euros.

b) Emplois : - 700 en 3 ans dans la sphère fiscale et comptable

Pour ce qui concerne le recouvrement et l'hypothèse d'une fusion DGFIP, DGDDI et URSSAF en la matière, le rapport (Gardette) (qui ne sera pas totalement suivi) commandé par le ministre sera dévoilé cette semaine. La mise en place d'une agence unique fusionnant les trois composantes précitées n'aurait plus les faveurs du jury...

Au cas d'espèce, l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) conserverait son réseau de recouvrement.

Au total, le nombre d'emplois impactés en Douane d'ici 2022 serait de l'ordre de 700.

c) Carrière : exit le PQM !

Autre élément factuel (avéré) : il n'y aura pas de plan de qualification ministériel (PQM) et, par voie de conséquence, au niveau des promotions internes, ce sera morne plaine.

À moins qu'on trouve un autre système, ce qu'Isabelle Braun-Lemaire a laissé entrevoir.

Vendredi 6 septembre, G. Darmanin parlera aux administrateurs des Douanes : Directeurs Interrégionaux (DI), régionaux (DR), ainsi que Receveurs Interrégionaux (RI). Avant de répéter l'exercice lundi 9 septembre devant les cadres DGFIP. Peut-être sera-t-il plus disert devant un parterre bien plus « noble »...



Refuser cette nouvelle attaque contre la Douane !

Le débarquement brutal à la fin du mois d'août du directeur général des Douanes Rodolphe Gintz, et son remplacement par Isabelle Braun-Lemaire intriguait. Finalement, les annonces de Darmanin éclairent le sens de cette décision : **l'actualité de la Douane est le retour aux purges, et celles-ci changent de dimension, puisqu'il s'agit désormais de supprimer des missions entières** de notre administration.

De l'avis de tous les spécialistes, la fiscalité douanière est une des missions de l'État les plus efficaces.

Son recouvrement est l'un des plus rentables pour les caisses de l'Etat : pour 100 € recouverts, le coût de gestion est de 0,39% (selon le ministère *himself*, dans sa plaquette de communication publique !). À comparer aux 25% prélevés par la société privée qui devait recouvrer « l'éco-taxe ». Chacun jugera...

La sensibilité des marchandises concernées (alcool, tabac, carburants), la nécessité de pouvoir appréhender leurs mouvements, aussi bien par les agents de la branche surveillance (SURV) et opérations commerciales (OPCO), justifiait bien évidemment leur implantation au sein de la Douane.

Restructurer ces missions s'inscrit dans la logique de désorganisation de l'État, voulu par le gouvernement Macron/Philippe, bien décidé à libéraliser la totalité du pays.

Les agents des douanes affectés à ces missions se sont pleinement investis dans leurs missions et ils apprennent par une lecture sur internet que leur ministre a décidé, en remerciement, de les restructurer.

Pour beaucoup d'entre eux, il s'agira d'une nouvelle restructuration forcée alors que, pour les pôles énergie, par exemple, ils avaient été fortement incités à s'investir sur une mission présentée comme pérenne. Ils savent désormais, alors que leurs cadres (l'ancien DG en tête) leur affirmaient il y a à peine un an que la fiscalité des marchandises resterait douanière, que leur parole n'a aucune valeur.

SOLIDAIRES DOUANES appelle tous les agents des douanes à refuser cette énième saignée ! Ce sont les douaniers qui font vivre la Douane pour nos concitoyens, que les technocrates cessent leur travail de sape !

Paris, le mercredi 04 septembre 2019